



SNPTRI
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux
et Infrastructures**

Direction Territoriale Centre -Bourgogne

Déclaration préalable au CSA du 30 juin 2026

Monsieur le Directeur de la DTCB,

Comme à notre habitude lors de cette instance, la CGT souhaite commencer sa déclaration en abordant un sujet qui doit aujourd'hui être une priorité absolue : **les conditions de travail des agents d'exploitation.**

La CGT a été particulièrement surprise de constater la mise en application d'horaires "fortes chaleurs" de 6h00 à 13h15.

Alors même que nos revendications n'ont pas été retenues lors de la rédaction du plan canicule, force est de constater que les mesures aujourd'hui mises en œuvre s'apparentent fortement à celles que nous avons portées dès le premier groupe de travail, à savoir des horaires proches de ceux pratiqués par les agents de maintenance.

Nous rappelons que ces organisations avaient été refusées à l'époque, au motif que les usagers de la voie d'eau y étaient opposés. Nous nous félicitons donc aujourd'hui de constater que ce qui était jugé inenvisageable il y a encore quelques mois est finalement devenu possible.

La CGT s'interroge néanmoins sur la pérennité de cette organisation. En effet, nous ne sommes qu'au début de l'été et les épisodes de fortes chaleurs sont déjà annoncés pour les semaines à venir.

Par ailleurs, une incompréhension demeure concernant la prise de poste à 6h00 et l'ouverture de la navigation à 7h45. La CGT demande des clarifications sur la compatibilité opérationnelle de ces horaires avec les contraintes de service.

En conséquence, la CGT demande dès aujourd'hui la révision du règlement "canicule – fortes chaleurs" afin de pérenniser et sécuriser cette organisation du travail dans l'intérêt des agents.

Concernant la réorganisation du ST Nivernais / Yonne, la CGT considère que celle-ci est bien plus profonde que ce qui est présenté dans les documents soumis à cette instance.

Le nombre d'agents impactés aurait dû faire l'objet d'une présentation préalable en CSA, dans un souci de transparence et de dialogue social loyal. La CGT déplore que cette réorganisation soit conduite sans une information complète et en amont des représentants du personnel.

La CGT réaffirme que toute transformation de cette ampleur doit faire l'objet d'une véritable concertation, prenant en compte les conséquences humaines, organisationnelles et opérationnelles pour les agents concernés.

La CGT restera vigilante et exigeante sur ces sujets.

Nous vous remercions de votre écoute.

Les élus CGT au CSA